



HÔTEL DE VILLE  
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE  
Téléphone : 04.92.23.10.03  
courriel : info@ville-argentiere.fr

N° A2026\_06\_02

## ARRÊTÉ

### INTERDICTION DE STATIONNEMENT

### PLAGE DES RADELIERS

Le maire de la commune de L'Argentière-La Bessée (Hautes-Alpes),

Vu Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6-1 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.511-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la zone d'embarquement et de débarquement pour les sports d'eau vive au Pont de Chancel ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des participants des sports d'eau vive et l'espace nécessaire pour leurs matériels ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement sur cette zone ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 : INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le stationnement est interdit au niveau de la plage des Radeliers située à l'embarcadère du Pont de Chancel à L'Argentière-La Bessée.

Seuls les véhicules participants aux sports d'eau vive pourront y accéder, s'y arrêter afin de déposer ou récupérer du matériel et s'y stationner seulement pendant le temps de leurs activités.

### ARTICLE 2 : SIGNALISATION

La signalisation temporaire nécessaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux. Elle devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

### **ARTICLE 3 : SANCTIONS**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

### **ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Policier Municipal de la commune de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de L'Argentière-La Bessée

*Fait à L'Argentière-La Bessée, le 03 juin 2026.*

**Le maire,  
Rémi ROUX**

